

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.58 Délibération pour mise en place groupe de travail Multisports et jeux d'enfants

L'an deux mille dix et le deux Novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET

Absents excusés : Sylviane MONNOT, Michel RÖDEL, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Stéphane JODAR

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite que le conseil municipal étudie la possibilité de mettre en place un espace multisports dans le prolongement des bâtiments restaurant scolaire, classes maternelles, garderie inaugurés dernièrement.

Cet équipement serait installé sur la plateforme qui jouxte la cour des maternelles.

Par ailleurs, M le Maire souhaiterait que cet espace multisports soit complété par un espace jeux d'enfants à installer sur le terrain communal situé en face des locaux techniques communaux ; ces locaux ayant vocation à terme à être déplacés sur le terrain communal au bas du vallon.

Mr le Maire indique que le budget prévisionnel subventionnable consacré à ces espaces ne pourrait dépasser 120 000 € HT, non compris les travaux de terrassement et d'aménagements divers qui resteraient à charge de la commune.

Mr le Maire précise également que ce type de projet ne peut être conduit par le conseil municipal seul, mais doit être ouvert aux personnes adultes et/ou enfants, habitant la commune et intéressées par la définition, la conduite et la mise en place d'un tel projet.

Mr le Maire suggère qu'un groupe de travail soit créé, sous la conduite des membres du conseil qui souhaiteraient en faire partie, et l'animation de l'un ou l'autre des adjoints ; Mr le Maire étant dans tous les cas l'un des membres de ce groupe de travail. Mr le Maire se tient à la disposition des candidats, et les remercie de se faire connaître.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte la proposition de création d'un tel groupe de travail dans les objectifs et contraintes énoncées.**
- **Autorise Monsieur le Maire a signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**